



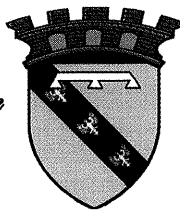
Chambre régionale des comptes  
de Lorraine

Réponse de M. Frédéric DUBOUIS, maire de Plombières-les-Bains  
par lettre du 20 novembre 2009

Article L. 243-5 du code des juridictions financières :

*« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».*

Mairie de



Plombières-les-Bains

Plombières-les-Bains, le 20 novembre 2009

CHAMBRE REGIONALE des COMPTES de LORRAINE

ENREGISTRÉ le :

24 NOV. 2009

5853

COURRIER ARRIVÉ

Monsieur le Président de la  
CHAMBRE RÉGIONALE DES  
COMPTES DE LORRAINE  
Place Jeanne d'Arc  
BP 599  
88021 EPINAL CEDEX

Monsieur le Président,

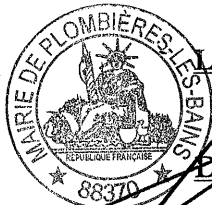
CHAMBRE REGIONALE  
DES COMPTES DE LORRAINE  
ENREGISTRÉ le :

25 NOV. 2009

GREFFE

Par la présente, je vous informe ne pas avoir d'observation particulière à formuler concernant le rapport d'observations définitives arrêté par la chambre dans sa séance du 24 septembre 2009.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire

**Docteur Frédéric DUBOUIS**

Place Beaumarchais  
B.P 39

88370 Plombières-les-Bains

☎ 03.29.66.00.24 ☎ 03.29.66.06.00

mairie-plombieres@wanadoo.fr

www.plombieres-les-bains.fr

